



COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Cent treizième session

Rome, 25-27 octobre 2021

**Activités de la Sous-Division droit et développement – Rapport
d'information**

I. Introduction

1. À sa quatre-vingt-dix-neuvième session, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a recommandé que continuent à lui être communiqués à ses prochaines sessions des rapports contenant des informations sur les activités menées par la Sous-Division droit et développement (LEGN)¹. Encouragée par les recommandations et l'appui continu du Comité, conformément à ce qui a été approuvé par le Conseil², LEGN continue à faire régulièrement rapport au Comité au sujet des principales activités qui sont menées à l'appui du mandat constitutionnel de la FAO et qui s'inscrivent dans le Cadre stratégique (2022-2031) de l'Organisation, aux fins de la réalisation des quatre améliorations et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

II. Activités et résultats

A. Initiatives récentes

Appui législatif en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires

2. Dans l'ensemble du système des Nations Unies et, plus particulièrement, du fait de la pandémie de covid-19, une plus grande attention est accordée à la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus durables. Dans le cadre du rôle actif qu'elle a joué dans l'élaboration des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, LEGN a recensé des leviers juridiques qui peuvent favoriser la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes agroalimentaires et garantir une alimentation saine et abordable.

¹ CL 150/2, paragraphes 28 et 29; CL 165/12, paragraphes 22 à 25 et paragraphe 3 du Résumé.

² CL 165/REP, paragraphe 28.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

3. Dans un premier temps, la FAO a publié un document de recherche préliminaire intitulé «*Transforming agri-food systems: Legislative interventions for improved nutrition and sustainability: Preliminary version for public consultation*» [(Transformation des systèmes agroalimentaires: initiatives législatives destinées à améliorer la nutrition et la durabilité (version préliminaire pour consultation publique, en anglais)]. Cette publication présente les principales approches et éléments qui, de l'avis de LEGN, doivent être pris en compte par les acteurs légiférant sur les systèmes agroalimentaires: droits humains, questions constitutionnelles et institutionnelles et recours à des lois-cadres visant à pérenniser la mobilisation des parties prenantes, le suivi des progrès accomplis au niveau national et la communication de rapports à ce sujet. Les auteurs de la publication passent en revue différents leviers sectoriels dans la législation qui peuvent être exploités pour concrétiser la transformation des systèmes agroalimentaires. Un document de recherche sur l'alimentation durable, qui aura un angle d'approche régional, sera bientôt publié³.

4. La FAO a participé à des échanges de vues sur les conclusions de ses recherches et sur ses recommandations dans différentes instances, par exemple dans le cadre des dialogues stratégiques entre l'Union européenne et la FAO et de la nouvelle communauté de pratique sur la nutrition, les droits humains et le droit qui a été établie par ONU-Nutrition. LEGN attend avec intérêt de recevoir des retours d'information supplémentaires, y compris d'autres institutions du système des Nations Unies et d'unités techniques de la FAO, qui lui permettront de définir plus précisément des interventions spécifiques et sur mesure dans le domaine législatif à l'appui de la transformation des systèmes agroalimentaires.

B. Progrès accomplis dans le cadre d'autres initiatives

Appui de la Sous-Division droit et développement au travail législatif

5. LEGN continue à s'acquitter de ses responsabilités au titre du mandat constitutionnel de la FAO dont l'objet est de fournir aux États Membres l'assistance technique qu'ils demandent en matière législative⁴. Dans ses dernières activités d'appui, LEGN a contribué à l'adoption d'un règlement général portant sur l'application de la loi organique sur l'alimentation scolaire (n° 1346) en Équateur, d'une loi sur l'agriculture familiale (décret n° 814) en El Salvador et d'une loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (n° 31315) au Pérou.

6. LEGN soutient actuellement, à titre d'exemple, ces travaux dans les pays suivants: élaboration d'une loi sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Somalie; élaboration d'une loi portant création d'un Conseil pour l'alimentation et la nutrition en Eswatini; révision de la législation sur la biosécurité (santé des animaux et des végétaux) et de la législation sur les pesticides aux Fidji; législation sur la pêche et l'aquaculture au Cambodge et au Guyana; réforme constitutionnelle au Chili et en El Salvador; élaboration d'une législation sur les semences et la santé des végétaux en Mongolie; révision de la législation sur les pertes et le gaspillage de nourriture dans sept pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale; création d'une Agence foncière en Arménie; révision de la législation en rapport avec la résistance aux antimicrobiens dans 12 pays d'Afrique, d'Asie, d'Asie centrale et d'Amérique latine et élaboration de nouvelles lois sur les forêts au Mozambique et aux Seychelles.

Changement climatique

7. LEGN s'emploie constamment à mettre davantage l'accent sur le changement climatique, qui est un domaine thématique central à inscrire dans les cadres juridiques intéressant l'alimentation et l'agriculture. Dans leur vaste majorité, les cadres juridiques nationaux ne comportent pas de lois ni de mesures spécifiquement conçues pour lutter contre le changement climatique dans les secteurs agricoles, alors que celles-ci sont nécessaires à l'instauration d'une bonne gouvernance et à l'appui de

³ «*El rol de la normativa en la promoción de dietas saludables desde la perspectiva de los sistemas alimentarios: Ejemplos en América Latina*». Traduction non officielle: Le rôle des normes dans la promotion d'une alimentation saine dans une perspective axée sur les systèmes alimentaires: exemples en Amérique latine.

⁴ Article premier, paragraphe 3, alinéa a, de l'Acte constitutif de la FAO.

la mise en œuvre des engagements internationaux et des politiques générales nationales⁵. À ce titre, LEGN a élaboré une Stratégie relative à la législation et au changement climatique, programme qu'elle conduit pour accompagner les Membres et les appuyer dans les efforts qu'ils déploient afin de prendre en compte le changement climatique dans leur législation liée à l'alimentation et à l'agriculture. Des efforts de communication sont actuellement déployés pour promouvoir ce programme et souligner son intérêt. Sachant que la politique interne relative au changement climatique est en cours de révision, LEGN travaille en étroite collaboration avec le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement de la FAO pour veiller à ce que sa stratégie soit en phase avec celle qui sera approuvée par les Membres. De plus, LEGN continue à collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, comme le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin d'enrichir les connaissances techniques associées à la mise en œuvre des objectifs liés au changement climatique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

Renforcement de la collaboration avec les parlementaires

8. En Amérique latine et dans les Caraïbes, LEGN fait partie de l'équipe de la FAO qui fournit une assistance technique au Front parlementaire contre la faim. Elle a soutenu le processus d'élaboration et d'adoption par le Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) de la loi type sur le changement climatique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁶ et de la loi type sur les systèmes communautaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement⁷. LEGN aide le Parlement latino-américain et caribéen à élaborer un projet de loi type sur la prévention et la réduction des pertes et gaspillages alimentaires et fournit également des conseils relatifs à la promotion de l'agroécologie⁸. En Afrique, LEGN a aidé le Parlement panafricain à renforcer la capacité des parlementaires d'aborder les aspects juridiques de la nutrition et de la sécurité alimentaire et à élaborer une loi type en la matière. Elle a également formé des membres d'alliances parlementaires nationales et sous-régionales au moyen d'une série de notes juridiques sur les questions de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Au niveau mondial, à l'occasion de ses interventions dans le cadre de plusieurs *Dialogues parlementaires virtuels sur la nutrition et la sécurité alimentaire au temps de la covid-19*, LEGN a souligné l'importance de la cohérence juridique et politique et a recensé les mesures législatives que les parlementaires peuvent prendre pour atténuer l'impact de la pandémie sur la concrétisation du droit à une alimentation adéquate pour tous, notamment concernant les groupes vulnérables.

Partenariats avec d'autres organismes multilatéraux

9. LEGN continue à renforcer sa collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et organismes du système des Nations Unies. Elle collabore par exemple avec l'Organisation internationale de droit du développement dans le cadre d'un projet conjoint de renforcement de l'environnement juridique touchant à la sécurité alimentaire et à la nutrition des groupes vulnérables dans la riposte et le redressement post-covid-19. Des évaluations sont actuellement menées sur les mesures législatives et réglementaires nationales liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui ont été adoptées pendant la pandémie. Des consultations des parties prenantes seront organisées prochainement afin d'élaborer des notes juridiques visant à orienter les praticiens et les décideurs.

⁵ «Agriculture and climate change – Law and governance in support of climate smart agriculture and international climate change goals» (Agriculture et changement climatique – Le droit et la gouvernance à l'appui de l'agriculture climato-intelligente et des objectifs internationaux relatifs au changement climatique). FAO, 2020, Étude législative de la FAO n° 115, Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1593en> (en anglais).

⁶ <https://parlatino.org/wp-content/uploads/2021/02/leym-cambioclimatico-segalimentaria-nutricional.pdf>. Conformément aux ODD 2, 13 et 17.

⁷ <https://parlatino.org/wp-content/uploads/2017/09/leym-agua-saneamiento-ingles.pdf>.

⁸ «Legislar para promover la agroecología en la región de América Latina y el Caribe – Lineamientos para una ley modelo del PARLATINO sobre agroecología» (Légiférer pour promouvoir l'agroécologie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes – Directives pour une loi type du PARLATINO sur l'agroécologie, document en espagnol). FAO, 2021. Santiago.

Programme de gestion durable de la faune sauvage

10. LEGN continue à appuyer la consolidation des cadres juridiques et institutionnels des États membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui participent au Programme de gestion durable de la faune sauvage. Cette action couvre l'analyse de la législation sectorielle en rapport avec la planification foncière et l'utilisation des terres, l'exploitation de la faune sauvage à des fins de consommation et à d'autres fins, les conflits entre humains et faune sauvage, la production animale, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments. Des profils de pays qui ont été élaborés en collaboration avec des interlocuteurs publics sont utilisés pour éclairer les processus de renforcement des capacités et les processus participatifs de réforme du droit. Actuellement, LEGN apporte un appui à la révision de la loi sur la chasse de Madagascar et de lois sur la faune sauvage de la République du Congo et du Zimbabwe. Elle a également contribué à la publication de la trousse à outils de diagnostic juridique du Programme de gestion durable de la faune sauvage, qui comporte cinq outils de diagnostic juridique assortis de leurs méthodes respectives⁹ et s'appuie sur une approche communautaire axée sur les droits.

Orientations, outils et analyses juridiques

11. LEGN continue à produire des études législatives, des guides juridiques et des documents sur différents sujets¹⁰. Elle fournit des informations juridiques plus ciblées et circonscrites, en accordant une plus grande attention à la création de biens publics, en ajustant ses messages à leur contexte et en rendant les connaissances plus accessibles et plus assimilables. Compte tenu du succès des notes juridiques sur les thématiques liées à la covid-19 qui ont été publiées dans le cadre d'une série de notes d'orientation de la FAO¹¹ ainsi que des notes juridiques pour les parlementaires en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, LEGN a lancé une nouvelle série de «notes juridiques»¹² destinées aux juristes, aux responsables politiques, aux parlementaires et à d'autres parties concernées. Les prochaines notes juridiques auront notamment pour thème l'agriculture familiale, la gestion durable des terres, les pertes et le gaspillage alimentaires, l'alimentation scolaire et le changement climatique.

12. Dans le domaine de la santé en lien avec l'alimentation et l'agriculture, LEGN a contribué à l'élaboration d'une méthode d'analyse de la législation en rapport avec la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture pour la FAO. Cette méthode¹³, qui est disponible dans quatre langues officielles de la FAO, a été appliquée dans 25 pays et dans une organisation régionale. La FAO, l'OIE et l'OMS prépareront bientôt conjointement une nouvelle version améliorée sous la forme d'un outil d'évaluation de la législation intéressant la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche «Une seule santé».

Amélioration des données pour la prise de décisions

13. LEGN intensifie les efforts qui sont déployés pour fournir des informations juridiques de manière innovante, par l'intermédiaire de FAOLEX, qui est sa principale base de données, d'une série de plus en plus nombreuse de plateformes de connaissances thématiques connexes et de collaborations visant à échanger des données avec des partenaires. Elle poursuit les efforts entrepris pour moderniser et améliorer FAOLEX, conformément à l'orientation stratégique de la FAO sur les données et l'innovation, qui exige un investissement continu en matière de ressources.

⁹ Veuillez consulter la section «Notre réponse» à la page Plateforme juridique: <https://www.swm-programme.info/fr/legal-hub>.

¹⁰ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/LEGN-List-of-publications-October-2020-to-September-2021.pdf>.

¹¹ <http://fao.org/3/nd625fr/nd625fr.pdf>.

¹² <http://www.fao.org/legal-services/library/legal-briefs/fr/>.

¹³ [CCLM 111/4, paragraphe 18.](#)

14. Les statistiques en matière de trafic web mettent en évidence une augmentation considérable de l'utilisation des données de FAOLEX. Au cours des quatre dernières années, le nombre d'utilisateurs a augmenté de 249 pour cent, le nombre de sessions de 203 pour cent et le nombre de pages web consultées de 187 pour cent (tableau 1). Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont abondamment recours à FAOLEX, qui constitue un exemple remarquable de bien public de la FAO et de concrétisation de la mission de celle-ci consistant à réunir, analyser, interpréter et diffuser toutes les informations utiles relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture¹⁴.

Tableau 1 – Synthèse de la fréquentation de FAOLEX¹⁵

Année glissante	Nombre d'utilisateurs	Nombre de sessions	Nombre de pages consultées
1 ^{er} septembre 2020 - 31 août 2021	2 749 809	3 445 820	4 658 711
1 ^{er} septembre 2019 - 31 août 2020	1 531 206	2 145 555	3 813 639
1 ^{er} septembre 2018 - 31 août 2019	966 774	1 409 875	2 099 524
1 ^{er} septembre 2017 - 31 août 2018	787 947	1 135 499	1 623 657

Source: Google Analytics

15. L'équipe de FAOLEX continue à développer des plateformes de connaissances thématiques pour faciliter l'utilisation de la base de données par les parties intéressées par un sujet particulier¹⁶, comme par exemple les principales plateformes suivantes:

- a) Programme de gestion durable de la faune sauvage. La Plateforme juridique du Programme de gestion durable de la faune sauvage, qui est disponible sur son portail, offre un accès, entre autres, à des profils de pays, à une base de données juridique et à des analyses juridiques sectorielles. Elle offre actuellement un accès à des pages qui sont consacrées à Madagascar et au Zimbabwe et sera étoffée par d'autres pages de pays.
- b) SoiLEX. La base de données mondiale portant sur la législation nationale sur le sol a été lancée en janvier 2021. Elle vise à faciliter l'accès aux instruments juridiques en vigueur et à rapprocher les parties qui s'intéressent à la question des sols. Elle est administrée par le Partenariat mondial sur les sols, au sein de la Division des terres et des eaux de la FAO, en coordination avec FAOLEX. SoiLEX rassemble l'ensemble des instruments juridiques qui ont trait à la protection des sols et à la prévention de la dégradation des sols dans un cadre plus représentatif des concepts et des connaissances techniques sur les sols. On y retrouve également les conclusions du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde (FAO et Groupe technique intergouvernemental sur les sols, 2015). Cette base de données est le fruit des travaux de collecte et de validation du réseau des points focaux nationaux du Partenariat mondial sur les sols. Un groupe de travail a été créé pour appuyer l'analyse de la mise en œuvre effective des cadres juridiques adoptés dans chaque pays dans l'optique de promouvoir une gestion durable des sols.

¹⁴ Article premier, paragraphe 1, de l'Acte constitutif de la FAO.

¹⁵ Ces données incluent l'accès aux données de FAOLEX qui sont diffusées par des portails de partenaires (ECOLEX, InforMEA et UNEP-Leap).

¹⁶ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/LEGN-List-of-Thematic-Databases-Knowledge-Platforms.pdf>.

- c) AQUALEX. Cette nouvelle version remaniée de l'ancienne série de données WATERLEX fournit un panorama de textes de loi nationaux et d'accords sur les cours d'eau internationaux ainsi qu'un accès guidé à plus de 20 000 instruments juridiques et stratégiques sur l'eau. AQUALEX sera accessible fin 2021.
- d) TimberLEX. Cette base de données complète est composée d'éléments juridiques – lois, règlements, politiques et engagements internationaux – qui ont trait à la législation sur les forêts, à la légalité du bois et à l'ensemble de la chaîne de valeur de la production de bois. Elle fournit des données liées au droit foncier, forestier, commercial et fiscal ainsi qu'au droit constitutionnel et au droit du travail. Elle facilite l'exécution de procédures de contrôle préalable visant les importateurs de bois. TimberLEX est composée de profils de pays organisés autour d'un format commun de 31 éléments juridiques directeurs qui ont été élaborés dans le cadre d'un processus consultatif réunissant différents experts et parties prenantes.
- e) AMR-Lex. Fruit d'un développement entrepris suite à la demande d'un groupe de pays, AMR-Lex regroupe un corpus législatif en rapport avec la résistance aux antimicrobiens. Cette base de données contient des profils de pays et des profils d'organisations régionales.

Activités de communication

16. Conformément aux recommandations formulées par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa cent onzième session, qui ont été approuvées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session, LEGN a entrepris des activités de communication auprès des Membres. Ses présentations sont axées sur les services, les produits et l'appui qu'elle fournit aux Membres ainsi que sur ses futurs programmes et initiatives. Elle a effectué des présentations auprès du Groupe régional des pays d'Amérique latine et des Caraïbes lorsqu'il s'est réuni en séance plénière en août 2021, ainsi qu'auprès des groupes régionaux d'Amérique du Nord, du Pacifique Sud-Ouest et d'Asie en septembre 2021. Elle effectuera des présentations auprès des autres groupes régionaux dans les prochains mois.

C. Nouvelles initiatives et nouveaux domaines d'action

17. Conformément à son mandat qui lui impose de fournir aux Membres une assistance en matière de coopération et de conseils juridiques techniques, LEGN a élaboré des programmes et des initiatives sur des mécanismes et des outils législatifs et de gouvernance portant sur des domaines thématiques spécifiques à l'appui des objectifs de développement durable et des quatre améliorations.

Programme sur la mise en œuvre, le respect et l'application

18. Après avoir reçu l'aval du CQCJ à sa cent onzième session, LEGN a achevé la mise au point de son concept pour le *Programme sur la mise en œuvre, le respect et l'application* et l'a présenté aux groupes régionaux. Dans la logique de l'Initiative Main dans la main, LEGN a également organisé plusieurs débats informels avec des partenaires potentiels, y compris avec des organismes du système des Nations Unies, le milieu universitaire et des experts juridiques, en vue de partenariats et de collaborations éventuelles dans le cadre du Programme. Le Bureau juridique a imputé une partie des fonds du Programme ordinaire pour financer la mise au point d'un cours de formation en ligne et d'un webinaire concernant ce Programme sur la mise en œuvre, le respect et l'application. Des actions de sensibilisation et de mobilisation de ressources sont actuellement mises en œuvre.

Initiative sur l'impact social et économique des textes de loi

19. LEGN a décidé, en collaboration notamment avec l'axe Développement économique et social (ES), d'élaborer une méthode visant à évaluer et à quantifier, dans la mesure du possible, les impacts sociaux et économiques des législations. Son ambition est d'apporter un meilleur éclairage sur les retombées tangibles des cadres juridiques et institutionnels bien conçus, non seulement dans leur fonction de mécanismes réglementaires, mais aussi dans la concrétisation d'objectifs stratégiques.

Ainsi, LEGN pourra s'assurer de la pertinence de ses produits et de ses services et aider les décideurs nationaux à mener à bien leurs processus de réforme législative.

Formations en ligne

20. Dans le cadre de sa démarche d'innovation, LEGN met au point:
- a) une formation en ligne relative à l'approche écosystémique des pêches qui s'intéresse à sa mise en œuvre par l'intermédiaire des cadres politiques et juridiques;
 - b) deux formations en ligne relatives à la législation sur la pêche artisanale;
 - c) des formations en ligne relatives au droit à une nourriture adéquate et à la pêche pour la plateforme de la FAO de renforcement des capacités relatives aux politiques publiques (Núcleo de Capacitación en Políticas Públicas);
 - d) une formation en ligne relative au Programme sur la mise en œuvre, le respect et l'application des lois sur l'alimentation et l'agriculture, qui s'intéresse aux éléments justifiant le renforcement des capacités et de la législation en la matière.

III. Suite que le Comité est invité à donner

21. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques est invité:
- a) à prendre note du présent rapport d'information et à donner les indications qu'il jugera appropriées;
 - b) à réaffirmer à quel point il importe de disposer de cadres juridiques bien conçus et de les mettre en œuvre efficacement en vue de réaliser les quatre améliorations et les objectifs de développement durable, et à prendre note qu'il est nécessaire d'augmenter les ressources allouées aux activités relatives au droit du développement;
 - c) à prendre note, plus particulièrement, des efforts déployés par la Sous-Division droit et développement (LEGN) en ce qui concerne le *Programme sur la mise en œuvre, le respect et l'application de la législation nationale* et la *Stratégie relative au droit et au changement climatique*, ainsi que son initiative sur l'évaluation de l'impact économique et social de la législation, et à encourager les Membres à soutenir son action;
 - d) à prendre note du fait que des informations et des orientations juridiques plus nombreuses et plus facilement accessibles sont à la disposition des Membres et d'autres parties prenantes, y compris par l'intermédiaire des bases de données juridiques, des formations en ligne et des notes juridiques.